

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE
 N° 2022 / 242**

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 29 novembre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Guy ROY, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Michel DROUVILLE, Nabil HAMAM, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAÏLICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @ACTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVANCE SUR SUBVENTION ANNEE 2023

- Considérant les besoins de crédits pour le fonctionnement courant du centre communal d'action sociale, notamment en matière de charges salariales, et de charges de gestion courante ;
- Considérant que le vote du budget primitif interviendra au plus tard avant le 15 avril 2023 ;
- Considérant l'avis favorable émis par la commission en charge des finances et de l'organisation des services publics en date du 25 novembre 2022 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le versement d'un acompte de 60 000 € sur la subvention 2023 qui sera inscrite au budget primitif 2023 au budget du Centre Communal d'Action Sociale.



Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre